

## LES TRAVAUX PUBLICS AU CŒUR DE LA COMPÉTITIVITÉ



# 9 PROPOSITIONS

Face à l'état d'urgence,  
pour la compétitivité de nos territoires,  
des entreprises, la croissance et l'emploi



***Investir dans les infrastructures : un choix stratégique***

*Parce que les échanges n'ont jamais nécessité autant de rapidité,*

*Parce que l'emploi est indissociablement lié à la mobilité et à l'accès aux différents services,*

*Parce qu'un territoire enclavé est un territoire qui meurt,*

*Parce que la qualité de vie et la sécurité de tous dépendent directement de la performance des infrastructures,*

*Parce que les équipements doivent résister à des phénomènes climatiques de plus en plus violents,*

*Parce que le respect de l'environnement, les attentes sociétales, la nouvelle forme urbaine*

*sont autant de défis à relever,*

*Parce que le retard pris aujourd'hui serait irrattrapable.*



# EDITORIAL

**D**epuis 2008, notre économie vit une crise marquée par, il faut le dire, une absence de croissance voire de la décroissance. Elle s'accompagne de très profondes mutations : notamment la décentralisation de l'action publique, les financements et un appel désormais pressant des enjeux environnementaux et énergétiques. Cette crise, comme ces mutations, n'épargne pas l'activité des travaux publics. Pourtant, en dépit du tassement de l'activité et du manque de visibilité, la profession a essayé de maintenir, jusqu'à présent, la majeure partie de sa « voilure », « pariant » sur le sursaut, au prix d'une détérioration des résultats et d'une fragilisation des entreprises. Nous sommes au bout de ce processus...

Le retour à la croissance et à l'emploi passe par la reconstruction de la compétitivité de notre économie. Sans croissance pas de politique de désendettement public possible : elle doit se garder de pénaliser les investissements qui assurent la mobilité – chaque jour en Rhône-Alpes 2,3 millions d'actifs parcourent 50 millions de kilomètres – et qui préparent l'avenir. Les travaux publics ont un rôle-clé pour une nouvelle compétitivité. Nos entreprises de travaux publics s'inscrivent résolument dans cette dynamique, seule porteuse d'avenir durable.

Le scénario-catastrophe sur lequel, à la fin de l'hiver, nous alertions avec notre campagne « travaux publics, on n'arrête pas le futur », prend corps. La profession pointait le recul de l'investissement et le danger qui menace notre patrimoine d'équipements publics faute d'entretien. La tragi-comédie de l'écotaxe, si elle devait se traduire par sa suppression, priverait l'agence de financement des infrastructures de 750M€ et remettrait en cause la pérennité de près de 500 emplois dans nos entreprises en Rhône-Alpes. L'écotaxe est légitime et nécessaire : notre région est traversée par un intense trafic de transit international nord/sud de transport routier de marchandises participant largement au vieillissement prématuré des infrastructures sans participer à leur entretien. La Fédération de Rhône-Alpes ne veut pas seulement alerter. Elle choisit de prendre son destin en mains en mettant sur la table des propositions concrètes à destination des décideurs en particulier locaux parce que beaucoup se décide ici et maintenant. La profession est prête à s'engager à contribuer aux solutions qu'elle avance.

Le Livre blanc de la FRTP Rhône-Alpes s'inscrit dans ce cadre. Il est bâti sur les convictions mûries et affirmées au cours des débats qui se sont déroulés dans les territoires de Rhône-Alpes durant le printemps. Profitons de cette séquence pour remettre les choses à plat en particulier à l'occasion de l'Acte III de la décentralisation. Il nous faut agir, ensemble, pour renforcer la compétitivité des territoires, des acteurs économiques et des entreprises de travaux publics en agissant sur 3 leviers : améliorer en efficacité, investir et innover, en un mot « ENTREPRENDRE ». Pour nous entrepreneurs, le futur est bien sûr ce qui se présentera, mais c'est surtout ce que nous serons capables d'en faire, de peser sur les décisions, et c'est cela qui doit déterminer le sens des actions de notre Fédération.

**Jean-Marc CORNUT**

Président



# SOMMAIRE

## ÉTAT DES LIEUX, ÉTAT D'URGENCE

Panne de l'investissement local .....	page 8
Risques sur les équipements publics.....	page 10
Menaces sur le tissu local d'entreprises de travaux.....	page 12
Atouts décisifs des travaux publics pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.....	page 14

## COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES

 Proposition 1	Approfondir, simplifier et décentraliser au service de la compétitivité .....	page 18
 Proposition 2	Créer un fonds régional d'investissement développement économique - mobilité.....	page 20
 Proposition 3	Créer un conseil de la citoyenneté .....	page 22

## COMPÉTITIVITÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

 Proposition 4	Renforcer la mobilité, préserver l'environnement, entretenir et sécuriser l'accès aux ressources .....	page 26
 Proposition 5	Orienter l'épargne locale vers l'investissement local.....	page 28
 Proposition 6	Innovier en renforçant la transversalité des projets et la coopération des acteurs : réunir les technologies dispersées .....	page 30

## COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

 Proposition 7	Lever les freins : simplifier, faciliter l'activité, l'emploi et réduire l'empreinte écologique .....	page 34
 Proposition 8	Mieux acheter en privilégiant la valeur technique des offres et la durabilité.....	page 36
 Proposition 9	Développer l'innovation, produits et procédés .....	page 38



# ÉTAT DES LIEUX, ÉTAT D'URGENCE

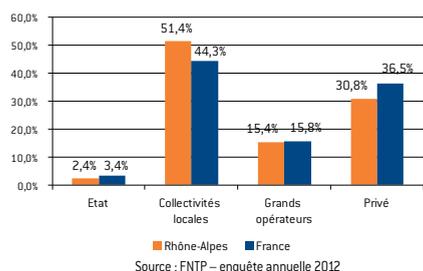
- P.8 Panne de l'investissement local
- P.10 Risques sur les équipements publics
- P.12 Menaces sur le tissu local d'entreprises de travaux
- P.14 Atouts décisifs des travaux publics pour la compétitivité, la croissance et l'emploi



# Panne de l'investissement local

## Panne du moteur de l'activité des entreprises et de l'aménagement des territoires

### Rhône-Alpes/France



**51,4%, c'est le poids des collectivités en Rhône-Alpes :** le marché des travaux publics est traditionnellement dominé par les collectivités locales. Cette dépendance est plus forte encore en Rhône-Alpes où leur place s'élève à 51,4% soit 7,1 points de plus que ce que l'on observe au plan national.

Rhône-Alpes est par conséquent beaucoup plus fortement exposée aux conséquences d'une dégradation de la situation financière des collectivités. Par ailleurs, les grands opérateurs (RFF, RTE, EDF) et plus encore le secteur privé sont moins présents.

## Hésitations des collectivités à investir sans précédent à la veille d'élections municipales

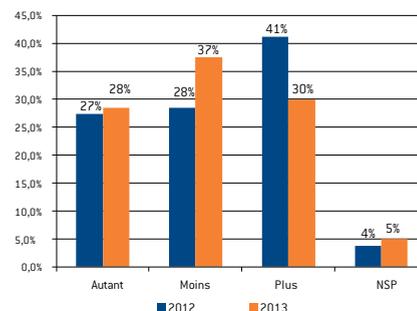
**Crise financière :** la période récente s'est traduite par d'importantes difficultés d'accès des collectivités locales au crédit. Elles ont résulté, d'une part, de la défaillance de Dexia, d'autre part, d'un blocage, comparable à celui de 2008, sur le marché interbancaire. Le prix de l'argent s'est renchéri du fait notamment de l'objectif des banques de relever leurs marges pour renforcer leurs fonds propres (Bâle III).

Les banques ont jugé le marché des collectivités moins attractif. Elles ont avancé les ratios de liquidités notamment à long terme qui incitent les établissements de crédit à rechercher l'adéquation entre durée des prêts et des dépôts qu'elles collectent. Soulignons à cet égard que les collectivités sont pénalisées car elles n'alimentent pas les dépôts : elles ont l'obligation de placer leur éventuelle trésorerie auprès du Trésor public et non des établissements bancaires.

**Crainte en l'avenir et hésitations à investir :** bien que, à côté de l'Agence France locale qui sera opérationnelle en 2014, des solutions nationales soient désormais mises en œuvre pour répondre aux besoins, via notamment la CDC et la Banque postale, les collectivités locales hésitent à investir. La décision de l'Etat de réduire ses dotations en 2014 de 1,5 MD€ est un facteur d'explication complémentaire de ces hésitations.

Ce phénomène est sans précédent à la veille d'élections municipales traditionnellement marquées par un surcroît d'activité.

## Un moindre recours à l'emprunt en 2013

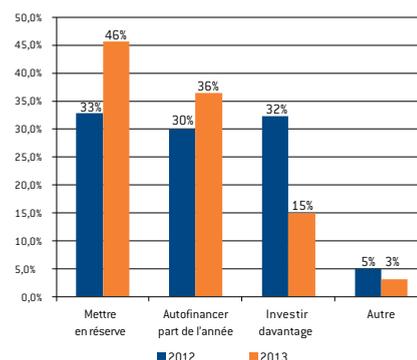


Source : baromètre financier de l'AMF et des caisses d'épargne novembre 2012

**37% des Maires auront réduit l'emprunt cette année.**

**9 points :** c'est l'ampleur de l'accroissement de la part des maires qui ont annoncé leur intention de réduire le recours au crédit en 2013 par rapport à 2012.

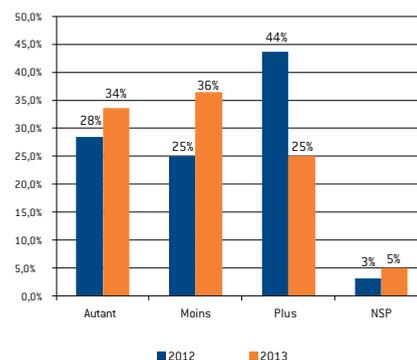
## Recul de l'épargne qui va à l'investissement



Source : baromètre financier de l'AMF et des caisses d'épargne novembre 2012

**Les Maires ont annoncé préférer mettre en réserve l'épargne en 2013 plutôt que d'investir.**

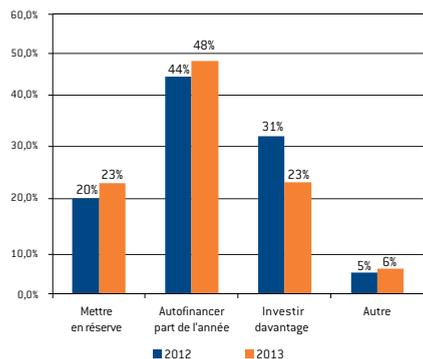
Les maires sont inquiets. Leur manque de confiance en l'avenir aura poussé 46% d'entre eux à mettre leur épargne en réserve. Parallèlement, seulement 15% des maires ont déclaré vouloir affecter en 2013 l'épargne à l'investissement contre 32% en 2012.



Source : baromètre financier de l'AMF et des caisses d'épargne novembre 2012

**36% des Présidents d'EPCI auront également réduit l'emprunt en 2013.**

**11 points :** la part des présidents d'intercommunalités qui ont annoncé leur intention de réduire le recours au crédit en 2013 par rapport à 2012 s'est accrue de 11 points.

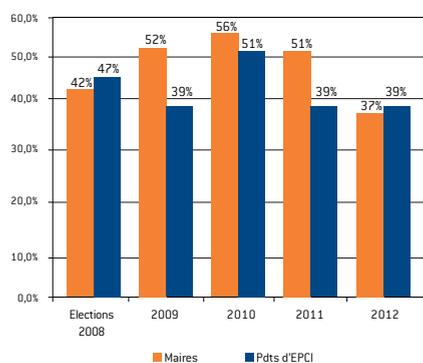


Source : baromètre financier de l'AMF et des caisses d'épargne novembre 2012

### Les Présidents d'EPCI auront réduit l'épargne qui va à l'investissement en 2013.

La part des présidents d'EPCI ayant choisi d'affecter en 2013 l'épargne à l'investissement se sera réduit passant de 31% en 2012 à 23% cette année soit un recul de 8 points.

### Conséquence, l'investissement des collectivités se sera replié en 2013

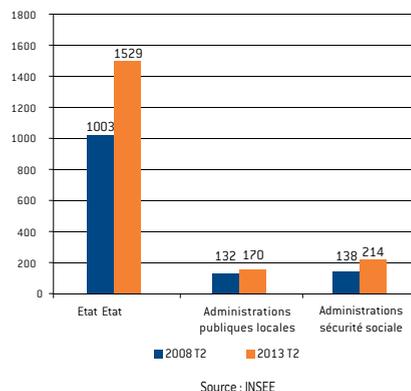


Source : baromètre financier de l'AMF et des caisses d'épargne novembre 2012

### Forte baisse, -14 points, des intentions d'investissement des maires pour 2013.

On observe un effondrement des intentions d'investissement des maires pour 2013. La part des maires affichant l'intention d'investir passe de 51% à 37% soit un recul de 14 points. En revanche, la part des présidents d'EPCI qui ont annoncé leur intention d'investir cette année reste stable – bien que située à un niveau bas - par rapport aux intentions exprimées en 2011.

### Pourtant les collectivités locales ont une situation saine : peu endettées, elles appliquent la « règle d'or »



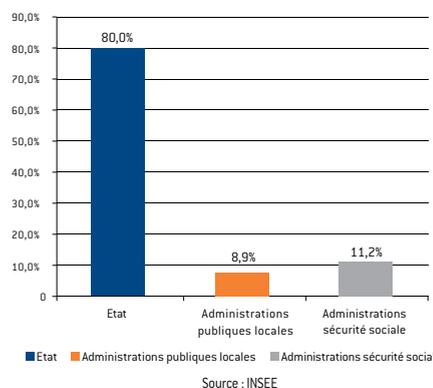
Source : INSEE

Une dette publique de 1 913 MD€ en 2013, essentiellement imputable à l'Etat.

La dette de l'Etat s'est accrue de 52% et celle des organismes de sécurité sociale de 55% entre 2008 et 2013 contre 28% pour les collectivités sur cette période. Au total, la dette représente 93,4% du PIB en 2013 (T2).

Les collectivités pèsent moins de 9% de l'endettement public en 2013.

Une « règle d'or » s'applique aux collectivités : elles ne peuvent pas adopter un budget en déficit. Ainsi, l'emprunt va exclusivement à l'investissement, crée de la valeur et génère de la « bonne dette ».



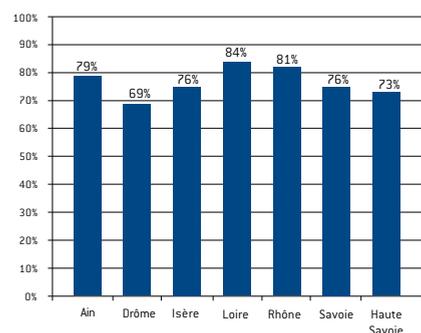
Source : INSEE





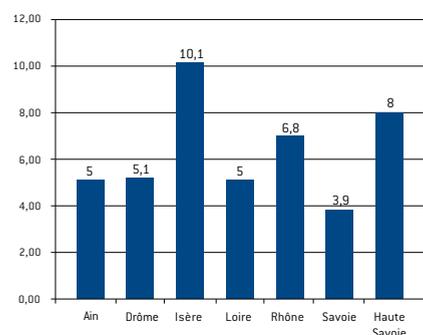
## Risques sur les équipements publics

La diminution des investissements et de l'entretien va à terme mettre en péril la qualité des équipements publics, aggraver les conditions de vie au quotidien de nos concitoyens et affaiblir les dynamiques économiques locales. Au final, ne pas investir aujourd'hui, c'est accepter la dégradation de nos infrastructures, une perte de compétitivité et d'attractivité et se préparer à payer plus cher demain.



Source : CERA 2011 – Ardèche : ND

et 84% ce qui correspond à un volume de pertes en eau qui peut atteindre 31%. Les collectivités doivent respecter un seuil de 85% de rendement.



Source : CERA 2011 – Ardèche : ND

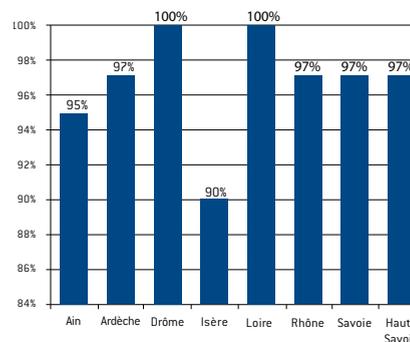
### 31% de l'eau produite dans la Drôme est perdue. Le rendement du réseau d'eau en Rhône-Alpes est inférieur à la norme.

Ce taux correspond au rapport entre le volume consommé et le volume produit. D'après les données de l'étude des pertes d'eau potable dans les réseaux menée par la Cellule Economique Rhône-Alpes (CERA) en 2012, le rendement moyen du réseau dans les départements Rhônalpins se situe entre 69%

### Pertes d'eau potable très élevées dans l'Isère et en Haute-Savoie.

L'indice linéaire de pertes correspond au rapport entre les volumes perdus et la longueur du réseau de desserte. Selon les données de la CERA, les réseaux d'eau de l'Isère ont perdu 10,1 m<sup>3</sup>/km/jour en 2011 contre une moyenne de 5,7 en Rhône-Alpes. Cet indice traduit le besoin de maintenance et de renouvellement du réseau.

**115 ans, au rythme actuel, pour renouveler le réseau d'eau potable en Rhône-Alpes !** Le taux de renouvellement du réseau est le rapport entre le linéaire de réseau renouvelé et la longueur du réseau de desserte. Selon les données de la CERA, le taux de renouvellement des réseaux n'est que de 0,9% en moyenne sur l'ensemble des services d'eau potable.

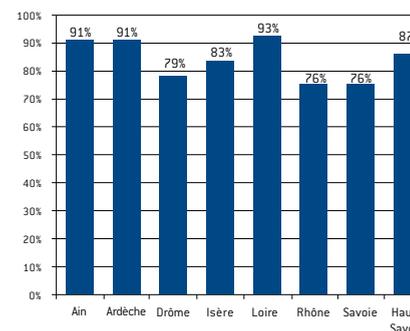


Source : MEDDE - BDERU 2010

### Assainissement, une conformité de la collecte insuffisante dans l'Isère.

Selon la base de données sur les Eaux Résiduaire Urbaines (BDERU) produite par le ministère de l'Ecologie (données 2010), la France compte 19 059 agglomérations d'assainissement. Les agglomérations de plus de 2 000 équivalents habitants sont au nombre de 3 300. Une agglomération d'assainissement est une zone de population et d'activités écono-

miques déjà raccordées à un système d'assainissement. Conformité en collecte : un système de collecte d'agglomération d'assainissement est conforme si on ne constate aucun rejet ou déversement par temps sec supérieur à 5%.

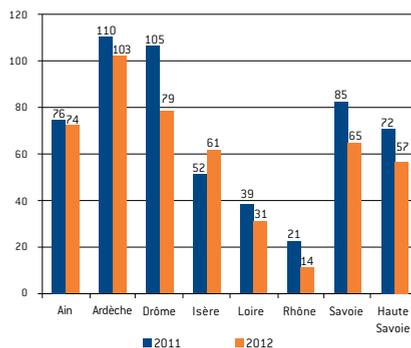


Source : MEDDE - BDERU 2010

### Conformité en équipement insuffisante dans le Rhône, la Savoie et la Drôme.

Un système de traitement des eaux usées d'une agglomération d'assainissement est conforme en équipement si l'installation est jugée suffisante en l'état pour traiter les effluents qu'elle reçoit. De ce point de vue, les équipements apparaissent insuffisants en particulier dans le Rhône, la Savoie et la Drôme.

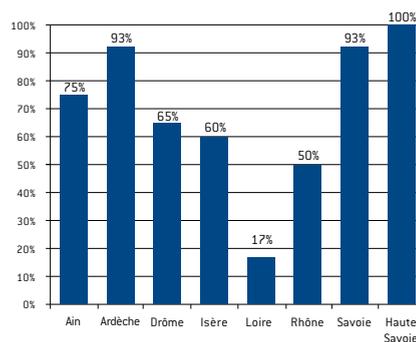




Source : budgets primitifs

### 14 €/habitant dans le Rhône, chute de l'entretien sur la voirie départementale.

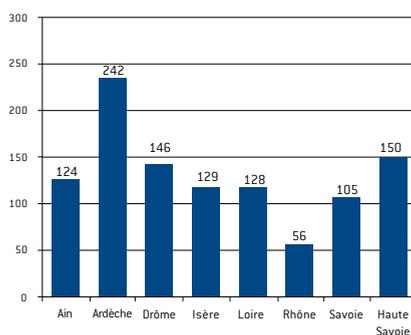
Dans tous les départements de Rhône-Alpes, à l'exception de l'Isère, l'entretien du réseau routier recule très fortement. On ne consacre plus à ces équipements essentiels de la mobilité que 14€ dans le Rhône et 31€ dans la Loire par habitant.



Source : INSEE - 2011

### 17%, un faible taux d'électrification du réseau ferroviaire dans la Loire ainsi que dans le Rhône et l'Isère.

Le réseau ferroviaire régional totalise 2 659 kilomètres de lignes dont 1 755 kilomètres sont électrifiés, soit un taux d'électrification moyen de 66%.



Source : ERDF – réseau basse tension - 2012

### 242 mn, durée moyenne des coupures par client en 2012 en Ardèche.

Dans le domaine de l'énergie, on observe également des insuffisances. Le temps de coupure caractérise l'ampleur des interruptions et délestages survenus au cours de l'année. La coupure peut être imputable au réseau de transport - RTE - ou de distribution - ERDF. Cet indicateur mesure le temps nécessaire à la remise en état du réseau de transport. Il témoigne de sa vétusté mais aussi, si l'on prend en considération les événements exceptionnels, de l'exposition du réseau aux phénomènes climatiques.

Il témoigne de sa vétusté mais aussi, si l'on prend en considération les événements exceptionnels, de l'exposition du réseau aux phénomènes climatiques.

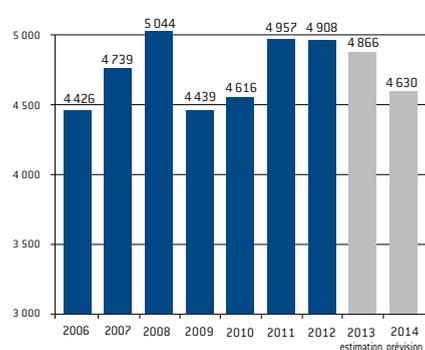
**141 000** km de réseau d'eau potable, **10 000** km de réseaux de transport d'énergie (RTE) dont **450** km de réseaux souterrains et **175 000** km de lignes électriques, **3 105** km de voies ferrées en service, **270** km de voies navigables, **243** tunnels routiers, **230** tunnels ferroviaires, **4 200** ponts ferroviaires, **963** ponts routiers, **93 357** km de routes, **120** barrages EDF, **4** centrales nucléaires et **14** réacteurs : **un très important patrimoine d'équipements publics en Rhône-Alpes qu'il faut entretenir.**



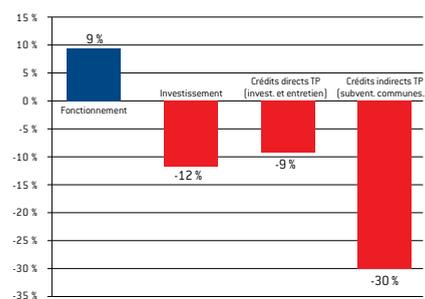


## Menaces sur le tissu local d'entreprises de travaux

**-5% en 2014** : les entreprises de travaux publics sont très dépendantes de la commande des collectivités locales. Cette dépendance est plus forte encore en Rhône-Alpes où celles-ci représentent plus de 51% de l'activité totale contre 44% au plan national. En Rhône-Alpes, l'activité se sera repliée de près de -1% en 2013. Ce recul s'amplifiera en 2014 pour atteindre -5%. L'activité poursuit un nouveau cycle de décrochage depuis 2011 qui avait marqué un timide redressement, redressement très relatif puisque le niveau de l'activité, qui avait atteint 4 957 M€, était inférieur à ce qu'il était en 2008.



Source : enquête annuelle de structure FNTP – FRTIP Rhône-Alpes – millions d'€ courants



Source : budgets primitifs

### L'activité décroche à nouveau depuis 2011.

En 2014 les segments d'activité globalement reculent à l'exception des grands opérateurs : le repli des collectivités devrait être marqué. L'Etat adresse un signal négatif en décidant la réduction des dotations aux collectivités à hauteur d'1,5 M€ / an dans le cadre de la lutte contre les déficits publics. Les difficultés devraient s'amplifier en 2014, année électorale, dans la mesure où le début de cycle municipal s'accompagne d'un repli des investissements.

### -9% en 2013 par rapport à 2010, les départements de Rhône-Alpes en repli sur le terrain de l'investissement et de l'entretien des infrastructures.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement progressent inexorablement et de façon diamétralement opposée sur cette période, de 9% !

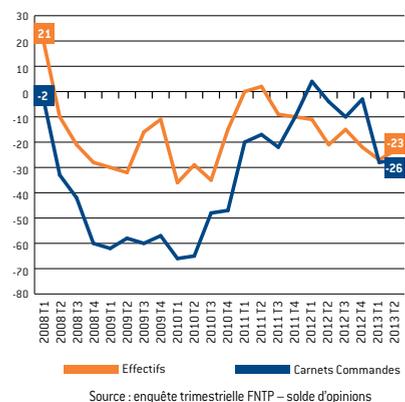
### -30% sur les subventions aux communes, cote d'alerte atteinte, l'investissement des communes en danger.

Si le recul de l'investissement direct des départements est préoccupant, puisqu'il représente 10 à 15% de la commande adressée aux entreprises, celui de l'accompagnement des communes l'est plus encore : d'une part, la tendance au repli des subventions est quasi-générale ; d'autre part, ce repli des départements a un puissant effet multiplicateur, à la baisse, sur l'investissement des communes en matière en particulier d'eau, d'assainissement ou de voirie. Les départements sont confrontés à une hausse des dépenses sociales et à une réduction des droits de mutation résultant de l'affaissement du marché immobilier.



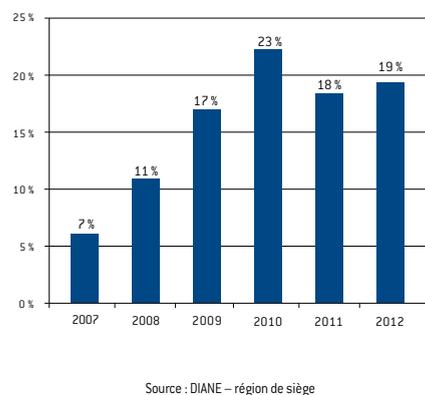
## Des entreprises de travaux publics sous tension

Cette tension se manifeste en particulier sur le terrain des carnets de commande, des effectifs prévus et des résultats des entreprises.



### En Rhône-Alpes, au 2<sup>e</sup> trimestre 2013, des opinions négatives sur les carnets de commande et les effectifs futurs.

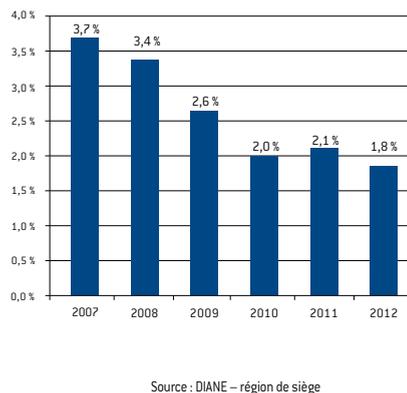
Les chefs d'entreprise Rhônalpins anticipaient, au 2<sup>e</sup> trimestre 2013, une dégradation des carnets de commande (-26) et une dégradation parallèle des effectifs prévus (-23).



### 19% des entreprises Rhônalpines ont enregistré des pertes en 2012.

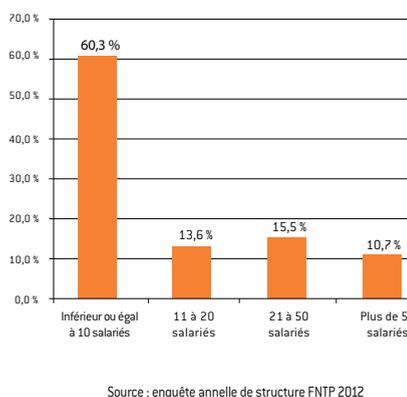
Après un palier à 18%, ce taux remonte à 19% en 2012. Cette dégradation des résultats résulte de plusieurs facteurs :

- maintien de l'essentiel de l'appareil de production en dépit du tassement de l'activité. Pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi la profession a conclu un accord paritaire en décembre 2009 « contrat d'avenir pour les salariés et les entreprises de travaux publics »,
- hausse du prix des matières premières,
- délais de paiement fournisseurs et clients qui fragilisent les trésoreries.



### 1,8%, une rentabilité en chute libre en Rhône-Alpes.

La rentabilité des entreprises de travaux publics de Rhône-Alpes a été divisée par 2 depuis 2007. Ce repli continu ampute la capacité des entreprises à investir et menace, à terme, leur existence.



### 89% des entreprises ont 50 salariés au plus.

Le tissu industriel des travaux publics en Rhône-Alpes est disséminé en unités de production (entreprises et agences) de petite et moyenne taille.

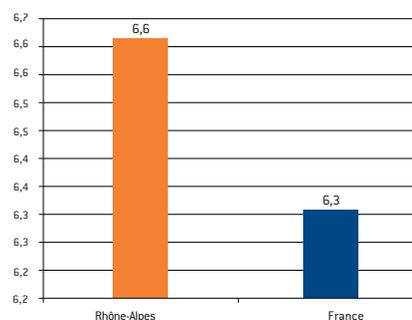




# Atouts décisifs des travaux publics pour la compétitivité, la croissance et l'emploi

## Travaux publics, une production locale, non délocalisable, non stockable et à fort contenu de main d'œuvre

Les entreprises de travaux publics produisent des biens immobiliers non stockables. Tout accroissement d'activité a un effet immédiat sur l'emploi direct à l'inverse des activités industrielles où la reprise des ventes n'a pas d'effet immédiat sur l'emploi en raison des stocks. Les importations dans la production travaux publics sont très faibles.



Source : FNTP – enquête annuelle 2012

### 6,6 emplois directs pour 1 M€ investis en Rhône-Alpes contre 6,3 en France.

Le contenu en emplois directs varie en fonction de la nature des travaux réalisés et de leur degré de mécanisation.

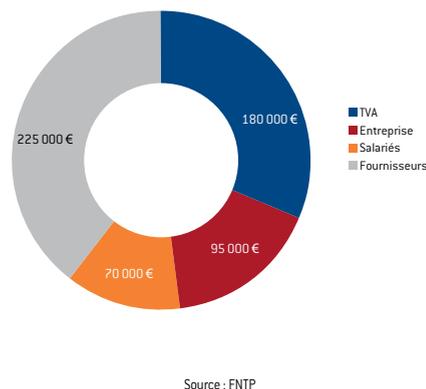
Les travaux souterrains ou les terrassements en grande masse font appel à moins de main d'œuvre que les travaux de canalisations ou de voirie et réseaux divers.

Pour un investissement équivalent, le contenu en emplois dans les travaux publics est très supérieur à celui d'autres industries comme celle de l'automobile.

## Des investissements avec un important retour social et fiscal

### 570 000 € reviennent à la « Maison France » lorsque 1 M€ TTC sont investis dans les travaux publics.

Ainsi le coût net d'un investissement d'1 M€ TTC est réduit à 430 000€ pour la « Maison France » compte tenu des charges sociales, cotisations, impôts et taxes acquittés par l'entreprise, les salariés et les fournisseurs. Parallèlement, l'investissement réalisé induit un allègement du coût social du chômage de l'ordre de



Source : FNTP

370 000€ (coût estimé du traitement social d'un chômeur 18 500€). Cette approche n'est pas exhaustive : si la part du coût de traitement social du chômage (hors coûts induits) pris en charge par les collectivités est ici incluse, en revanche les pertes ou réductions de ressources fiscales (exonération totale ou partielle de taxe d'habitation en cas de perception des minima sociaux par exemple...) au détriment des collectivités locales ne sont

pas ici intégrées dans le calcul. Au bout du compte, il apparaît que le coût net d'un investissement budgétaire d'1 M€ TTC est très inférieur à ce montant.

## Équipements publics, ils contribuent de façon décisive à la croissance du produit intérieur des régions

Les équipements publics constituent un capital localisé inscrit durablement sur un territoire, à l'inverse d'une entreprise industrielle qui peut à tout moment se délocaliser. Les équipements sont socialement utiles. Ce type de capital se distingue du capital privé à plusieurs titres : leur durée de vie est, suivant leur nature, de l'ordre de 50 ans contre 15 ans pour l'outillage des industries manufacturières. Ou encore, les équipements même dédiés à une fonction particulière ont des usages multiples : c'est le cas des réseaux d'énergie ou de transport. On peut ajouter que les équipements sont difficilement substituables (réseaux de télécommunications,...). De nombreuses études économétriques (professeur Bernard FRITSCH) ont démontré qu'il existe un lien étroit entre le stock d'infrastructures d'une région et son niveau de développement (PIB).

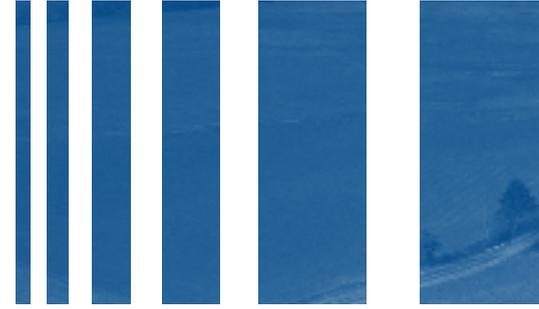
Ce lien est caractérisé que ce stock soit rapporté à l'espace ou à la population. Ainsi, sauf cas atypique, **plus le stock d'infrastructures est important plus le PIB d'une région s'accroît.**

## **Mobilité, l'accroissement de la portée des déplacements favorise la compétitivité des acteurs économiques**

Nous consacrons généralement à nos déplacements (tous modes confondus) un temps qui ne varie pas de l'ordre d'1 h 30 par jour\*. Dans ce « budget temps », les agents économiques, pour satisfaire leurs besoins, recherchent les contacts les plus pertinents possibles. Cette pertinence, pour produire et vendre des biens et des services, élargir une zone de chalandise, embaucher un collaborateur, recevoir

une formation [...], est directement liée au nombre de destinations possibles. Une infrastructure nouvelle accroît non seulement la portée du déplacement mais également le nombre de destinations accessibles et ainsi la pertinence des choix est accrue. Un employeur aura accès à un large marché d'actifs et pourra organiser plus efficacement son entreprise ; un actif aura accès à un large marché d'employeurs et pourra ainsi valoriser sa formation professionnelle. Le gain de temps devient pertinence économique et crée de la valeur (supplément de chiffre d'affaires, d'emplois et de salaires). [\*« Le territoire des hommes » Jean POULIT 2005 Bourin éditeur].





***Au-delà de la crise, un laboratoire d'idées.***

*Imaginer de nouvelles formes de financement,  
privilégier la durabilité des ouvrages, innover  
pour répondre aux attentes sociétales.*

# COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES

P.18 Approfondir, simplifier et décentraliser  
au service de la compétitivité

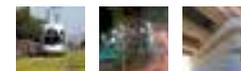


P.20 Créer un fonds régional d'investissement  
développement économique - mobilité



P.22 Créer un conseil de la citoyenneté





# Approfondir, simplifier et décentraliser au service de la compétitivité

## DIAGNOSTIC

### Actes I et II, l'émancipation des collectivités locales et l'émergence contrariée de la région

- **1982/1983**, les collectivités locales bénéficient d'importants transferts de compétences (formation et apprentissage aux régions... aide sociale aux départements...). Librement administrées, elles s'émancipent de la tutelle de l'Etat. Leurs structures, échelon de proximité de l'action publique, se multiplient. Les transferts se poursuivent (SDIS, personnes âgées dépendantes...).

- **2004**, les promoteurs de l'acte II affirment leur intention de privilégier l'échelon régional comme niveau pertinent de coordination des politiques décentralisées et d'Etat. Au final, les arbitrages confortent départements et intercommunalités. L'organisation de fait prévaut : la réforme prolonge et modifie peu les répartitions de compétences existantes (routes, personnels de service des établissements d'enseignement, RMI puis RMA aux départements...). Les départements et l'intercommunalité s'imposent face à des Régions moins fortes et aux services peu territorialisés.

### Écueils de la décentralisation, un « mille-feuille » qui pénalise la compétitivité des territoires

- **Multipliation des échelons, des acteurs, des instruments de planification et des coûts qui se sont accrus** : on a choisi d'ajouter, voulant répondre aux besoins, sans retrancher. Aujourd'hui, on compte (Direction générale des collectivités locales – DGCL – 2011) : **26 régions, 100 départements, 36 568 communes** (40 % de l'ensemble des communes de l'Union européenne), 16 communautés urbaines, **191 communautés d'agglomération, 2 387 communautés de communes, 11 831 syndicats intercommunaux, 3 268 syndicats mixtes.**

**22% d'agents supplémentaires en Rhône-Alpes** : parallèlement l'effectif des agents est passé, en France (DGCL 2012), de 1,525 M (2004) à 1, 812 M (2010) soit près de 19% d'augmentation (+287 000 personnes). Seulement **50%** des agents supplémentaires sont imputables à la décentralisation. En Rhône-Alpes, les effectifs sont passés de **133 200** (2004) à **163 000** (2010) soit une augmentation de plus de **22%** (+29 800 personnes).

1MD€ de masse salariale supplémentaire : estimation sur la base d'un coût chargé annuel de 35 000 euros/agent fonction publique territoriale dont la moitié, soit 500M€, ne serait pas liée à la décentralisation.

- **Clause de compétence générale** : elle permet à toutes les collectivités d'asseoir sur tous sujets une souveraineté et une stratégie propre. En 2007, sur le développement économique les régions ont consacré 2,04 MD€ et les départements 2,09 MD€ par an et cela de façon concurrente.

- **Insuffisante clarté des compétences, du pilote et des financements** : les responsabilités s'enchevêtrent, les prises de décision se complexifient, le croisement systématique des financements peut jouer contre la réalisation des projets.

- **Divorce des territoires vécus et des territoires institutionnels** : on ne songe pas à repenser les circonscriptions administratives pour certaines héritées de la Révolution. Sur un certain nombre de territoires, elles sont le cadre figé et dépassé d'une action publique qui doit pourtant répondre aux exigences de bassins de vie économique qui se sont élargis.



*S'il ne faut pas brider les collectivités qui font 70% de l'investissement public, il faut en revanche faire des économies de fonctionnement et s'attaquer au « mille-feuille »...*

Jean-Louis GAGNAIRE, député de la Loire, vice-président du conseil régional Rhône-Alpes - Débat Lyon 18 avril 2013

*Il faut se rassembler en intercommunalités sur les sujets essentiels : en particulier en matière d'assainissement en amont et en aval d'un cours d'eau.*

Jean-François BARNIER, Maire de Chambon-Feugerolles et Président de la Fédération des maires de la Loire - Débat Lyon 18 avril 2013

*Il faut identifier des chefs de file : il est difficile d'avancer ensemble, l'organisation territoriale est aujourd'hui inefficace, communes, départements, régions, métropoles... il y a une infrastructure qu'on appelle de nos vœux - Bellegarde-Pays de Gex - pour ré-arrimer le pays de Gex à l'Ain...*



Régis PETIT, Maire de Bellegarde sur Valserine - Débat Bellegarde 29 mai 2013

## Acte 3, décentraliser au service de la compétitivité

La profession propose de saisir l'opportunité de l'acte 3 de la décentralisation pour l'approfondir, la simplifier et la rendre plus efficace. Objectif : accroître la compétitivité de nos territoires.

- **Clarifier les missions** en distinguant et coordonnant deux grands ensembles :

- d'une part, les **missions de proximité « opérationnelles »** (communes/intercommunalités/départements) notamment la création et la gestion des équipements publics (eau/assainissement, réseaux d'énergie, haut-débit...), la mobilité durable, l'action sociale...
- d'autre part, les **missions régionales « support » et notamment de « pilotage »** d'aménagement du territoire, de développement économique, de formation, de soutien à l'innovation, d'intermodalité et de complémentarité des modes de transport, de cohérence de l'action publique et d'égalité des territoires.

- **Procéder à une révision des compétences** permettant de distinguer les compétences qui doivent demeurer partagées entre plusieurs niveaux d'administration locale, de celles qui doivent être attribuées de manière exclusive à une catégorie de collectivités.

- **Affirmer la notion de pilote d'un projet** : lorsque les financements ne peuvent être décroisés, en particulier pour réaliser des projets d'infrastructures, la profession propose de réduire le nombre d'intervenants et d'affirmer le rôle et les prérogatives d'un pilote. Ce doit être celui qui assume la part déterminante du coût de l'investissement.

- **Rationaliser le nombre d'acteurs et leur donner une taille « critique »** via l'achèvement de la carte de l'intercommunalité et une rationalisation des syndicats de communes (absorption le cas échéant de SIVOM et SIVU par les groupements de communes d'un même périmètre). Cette rationalisation, via l'effet « masse », renforcera la capacité d'investissement des nouveaux acteurs et facilitera la



programmation des projets. Cependant, la programmation comme les modalités de dévolution des marchés devront favoriser la vitalité et la diversité d'un éco-système

d'entreprises de proximité.

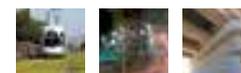
- **Fournir à chaque acteur les moyens de l'exercice des compétences qui lui sont confiées.** L'Etat doit s'interdire de transférer son déficit aux collectivités.

- **Organiser une gouvernance régionale, intégratrice, en réunissant les collectivités du territoire et incitative plutôt que « punitive »** : le choix de restaurer la clause de compétence générale pour toutes collectivités implique la mise en place d'une gouvernance pour organiser les modalités de l'action commune. Il s'agit de lutter contre la dilution et de récompenser le volontarisme. La profession encourage la mise en place d'une conférence territoriale de l'action publique.

- **Affirmer le rôle fédérateur**, déclencheur et de proximité des Conseils Généraux pour les questions de soutien aux projets.

- **Bâtir un réseau de villes/pôles métropolitains à l'échelle de la région** afin d'assurer un développement équilibré du territoire de Rhône-Alpes, l'expression de tous les talents et de lutter contre le risque de fracture territoriale.





# Créer un fonds régional d'investissement développement économique - mobilité

## DIAGNOSTIC

### Etat d'urgence : la régression du développement économique et de l'emploi est programmée si l'on refuse de se donner les moyens pour l'équipement des territoires, l'entretien et la mobilité

- **Emploi, priorité des Rhônalpins** : en cette période de crise, les principales préoccupations des habitants de Rhône-Alpes sont tournées vers l'emploi (16%), la santé (13%), le pouvoir d'achat (9%), puis l'éducation (9%) (résultats sondage BVA mars 2013).
- **Les besoins d'équipements nouveaux et plus encore d'entretien**, notamment des petites et moyennes communes, sont en Rhône-Alpes à un niveau important. L'opération « 10 000 projets » a souligné l'ampleur des besoins dans la plupart des domaines de la vie économique et sociale : eau, assainissement, réseaux d'énergie, de communication ou mobilité (routes, réseau ferré...).

**38% des Rhônalpins pensent que le tissu économique du territoire ces dix dernières années s'est dégradé** : contre 41% développé. C'est un signal qu'il faut prendre en compte. Pour le futur, parce qu'ils font le lien avec un chômage élevé, 58% se montrent plutôt pessimistes vis-à-vis du développement économique de leur territoire qui ne sera pas assuré sans satisfaction des besoins essentiels comme celui de la mobilité. Seuls 38% se déclarent optimistes.

**85% pensent qu'il est essentiel d'avoir des équipements publics de qualité et bien entretenus** : 42% considèrent que les services fournis par les équipements publics se sont plutôt améliorés et 54% déclarent qu'ils tiendront compte de la qualité des équipements publics lors des prochaines élections municipales.

**61% souhaitent que l'on investisse**, en cette période de crise, pour développer et entretenir des équipements publics.

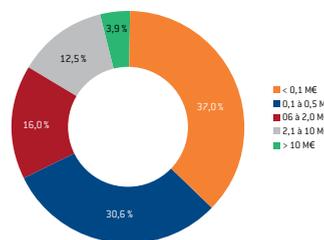
**31% de l'eau produite est, dans la Drôme, perdue** du fait du vieillissement et du trop faible taux de renouvellement des canalisations !

### Déficit de moyens pour piloter et concrétiser l'aménagement d'un territoire décentralisé

- **Repli continu de l'accompagnement des conseils généraux** : ils sont de plus en plus accaparés par la montée en charge des dépenses sociales en dépit d'un récent relèvement des droits de mutation.
- **Baisse historique des dotations de l'Etat – 1,5 MDE** en 2014 puis 2015.
- **Déficit de moyens de la Région** dans sa mission de pilote de l'aménagement du territoire, le schéma régional n'ayant pas de valeur prescriptive à l'égard des autres

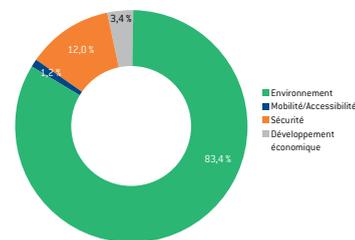
collectivités du territoire, alors que ses compétences sont appelées à s'accroître sur ce terrain ainsi que sur celui du développement économique à la faveur de l'acte 3 de la décentralisation.

67,6% des projets sont de petite taille et très diffus.

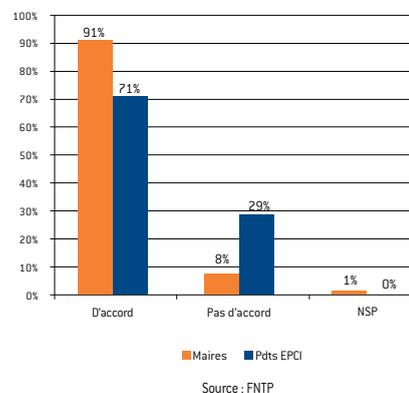


Source : opération 10 000 projets 2009 - FRTP Rhône-Alpes

83,4% des projets consacrés à l'environnement.



Source : opération 10 000 projets 2009 - FRTP Rhône-Alpes



Source : FNTF

Région/département, c'est à cet échelon de soutenir davantage les projets d'investissement.

91% des maires le souhaitent ainsi que 71% des présidents d'EPCI.



*La stratégie d'attente est mauvaise : si l'entretien est tardif, la canalisation renouvelée va bien mais les zones fragiles ne soutiennent pas la pression restaurée et cassent.*



Nicolas CHANTEPY, Directeur de la délégation Rhône-Alpes de l'agence de l'eau RMC - Débat Lyon 18 avril 2013

## Fonds régional d'investissement développement économique - mobilité

# PROPOSITION 2

### • La profession : acteur

La profession souhaite créer un fonds régional d'investissement dédié aux infrastructures durables et donc au développement économique.

**Cette proposition s'inscrit dans la stratégie de diversification et de consolidation des ressources des collectivités.**

**Consciente des difficultés d'emprunt que peuvent rencontrer certaines collectivités** dans le bouclage de leur projet, la profession souhaite s'engager financièrement au travers d'un fonds qui serait abondé par les versements des entreprises de travaux publics régionales.

**L'éligibilité** des projets serait étudiée par un comité de pilotage qui réunirait des représentants de la profession, des représentants du Conseil Régional en sa qualité de pilote de l'aménagement du territoire, des représentants des organismes financiers partenaires.

Cette proposition s'inscrit dans la stratégie de diversification et de consolidation des ressources des collectivités.

### • Les critères d'éligibilité :

- travaux d'entretien
- projets favorisant la durabilité des ouvrages.

## Bénéfices attendus

• **Dynamiser** la compétitivité des territoires et des entreprises locales, la croissance et l'emploi.

• **Satisfaire** les besoins d'équipements des collectivités dans les domaines favorables au dynamisme économique des territoires (mobilité, réseaux d'énergie et de télécommunications, équipements environnementaux...).

• **Répondre** au souhait de soutien à l'investissement des petites et moyennes collectivités locales :

communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux.

• **Relancer** une croissance diffuse sur tout le territoire en s'adressant aux communes ou leurs regroupements. Il est proposé, à travers ce dispositif, de relancer les projets en minorant la part d'autofinancement restant à la charge des collectivités maîtres d'ouvrage.

• **Redonner** du sens à la dépense publique en privilégiant l'investissement productif.

• **Sanctuariser** des ressources consacrées à l'investissement.





# Créer un conseil de la citoyenneté

## DIAGNOSTIC

### Difficultés du débat public et de la concertation

- **Débat public** : sa pratique débute avec la loi Barnier de 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement. De nouvelles dispositions sur la démocratie de proximité sont mises en place en 2002. L'objectif : permettre l'information et l'expression la plus large possible de toutes les parties concernées (maîtres d'ouvrage, pouvoirs publics, élus, associations, experts, riverains, grand public, etc.) pendant la phase d'élaboration des projets c'est-à-dire à un moment où il est encore possible de modifier le projet. Prendre la mesure des intérêts particuliers au regard de l'intérêt général du projet. Une ordonnance du 5 août 2013 généralise le principe de la participation du public à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement.
- **Concertation** : lorsque le débat public ne s'impose pas, compte tenu des caractéristiques du projet, le maître d'ouvrage peut lancer une concertation auprès des parties prenantes.
- **Difficulté de cerner les avantages et les inconvénients d'un ouvrage futur** : l'expérience montre la difficulté, par définition, de faire naître de l'adhésion à un projet en l'état futur d'achèvement.
- **« Pouvoir du non »** : là encore l'expérience montre qu'il est celui qui s'exprime le plus aisément. En rapprochant la décision du citoyen on l'a rendue plus délicate, exigeante et parfois difficile. Pourtant le développement de la démocratie participative est un atout. Nos concitoyens veulent être associés, à juste titre et le plus en amont possible, aux décisions qui les concernent. Une insuffisance à cet égard se traduit par le renforcement du « pouvoir du non » et des conséquences préjudiciables à la satisfaction des besoins d'intérêt général (infrastructures de transport, aménagements sportifs...), au développement économique et social et à l'emploi.

- **Démocratie locale au milieu du gué** : elle ne favorise pas aujourd'hui un équilibre dans l'expression des points de vue « pour » et « contre ». Par ailleurs, la parole publique ne se suffit plus à elle-même pour exprimer l'intérêt général notamment à l'occasion du débat entourant un projet d'équipement. On tend à douter d'elle.



*Ce que l'on doit faire de plus en plus pour la réalisation des projets c'est la recherche de l'acceptabilité sociale. L'amont est prioritaire et déterminant... Il faut davantage de concertation... rechercher la médiation.*

Luc PECQUET, ethnologue, enseignant à l'école nationale d'architecture de Saint-Etienne - Débat Alixan 15 mai 2013

*Le Lyon-Turin est sur une trajectoire européenne qui le rend possible (40% de fonds européens),... la nomination de M. Destot, européen convaincu, rapporteur à l'Assemblée pour le projet est un atout... mais la parole publique est face à un effritement des soutiens... il y a un doute... la parole publique est insuffisante.*



François LEPINE, vice-président de la Transalpine - Débat Chambéry 26 avril 2013



# PROPOSITION

## 3

### Conseil de la citoyenneté

- **Permettre** toutes les expressions en particulier celle du « oui » en créant, quand les enjeux le nécessitent, un conseil de la citoyenneté composé d'un nombre de personnes proportionné à la taille de la collectivité. Il est constitué à l'initiative de celle-ci, à parité homme-femme, par des représentants, lorsqu'ils existent, des comités d'intérêts locaux, des conseils de quartiers, du monde associatif, du monde économique, de personnalités qualifiées en fonction des sujets débattus (chefs d'entreprise, professions libérales, salariés, commerçants, associations...).

- **Consulter**, assurer la maturation des projets et contribuer au débat public sur des sujets de société, concernant directement ou indirectement la collectivité, et d'aménagement notamment les débats préalables à la réalisation des projets d'infrastructures. A titre d'exemples, le conseil peut débattre des questions de gestion de l'eau, de création d'aire d'accueil des gens du voyage, de mise en place de zone bleue pour le stationnement, d'actions de coopération subventionnées par la collectivité, du schéma directeur urbain... Les membres du conseil de la citoyenneté sont informés en amont des enjeux et des contraintes liés aux sujets dont ils sont saisis et sur lesquels ils doivent débattre. Le conseil adopte sa position à l'occasion d'un vote. Elle est soumise à l'assemblée délibérante qui reste libre.

- **Emettre des avis et être à l'écoute des besoins le plus en amont possible** : le conseil de la citoyenneté est un organe consultatif. Il rend des avis. Il peut se réunir soit à la demande du Maire, soit s'autosaisir de sujets sur lesquels des besoins se sont exprimés si ceux-ci sont jugés significatifs pour l'avenir de la collectivité. A cet égard, le conseil de la citoyenneté permet notamment l'expression spontanée des besoins en matière d'équipements de proximité.

- **Demander des expertises et dépassionner les débats** sur les sujets dont le conseil de la citoyenneté est saisi ou

s'autosaisit, expertises indépendantes des services de la collectivité. La Fédération propose d'apporter son expertise et de faire appel au réseau de recherche

et d'études (universitaires, CNRS...) en particulier dans le domaine des transports, pour apporter un éclairage scientifique aux débats et les dépassionner.

- **Assurer la transparence du débat public en réunissant le conseil de la citoyenneté en séance publique** : il se déroule dans l'hémicycle de l'assemblée délibérante. Il est ouvert aux médias. Il est animé par un adjoint au Maire de la collectivité dont la délégation est dédiée à la démocratie locale.

### Bénéfices attendus

- **Associer en amont nos concitoyens** et les acteurs de la société civile aux décisions qui les concernent, qu'ils financent par l'impôt, et favoriser leur adhésion. Il n'est pas question de remettre en cause le principe de notre démocratie qui confie, le pouvoir aux élus, le temps du mandat.

- **Favoriser l'expression de l'expertise** de la société civile et celle des usagers (savoir d'usage = démocratie locale).

- **Préparer et renforcer l'acceptabilité sociale des projets** : le conseil de la citoyenneté, instrument d'intermédiation, est un relais d'écoute et d'opinion.

- **Conforter la confiance de nos concitoyens dans les décisions et la parole publiques** : nos concitoyens attendent le respect des engagements pris.





# COMPÉTITIVITÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

P.26 Renforcer la mobilité, préserver l'environnement, entretenir et sécuriser l'accès aux ressources



P.28 Orienter l'épargne locale vers l'investissement local



P.30 Innover en renforçant la transversalité des projets et la coopération des acteurs : réunir les technologies dispersées





# Renforcer la mobilité, préserver l'environnement, entretenir et sécuriser l'accès aux ressources

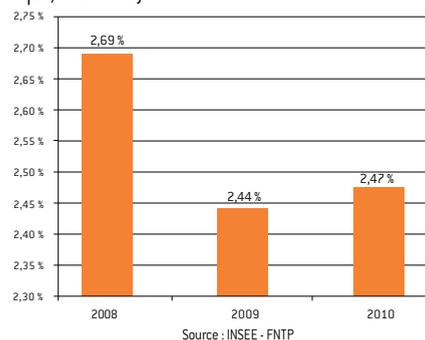
## DIAGNOSTIC

### Rôle-clé des infrastructures dans l'attractivité des territoires et la compétitivité des acteurs économiques

- **Très important patrimoine d'équipements publics en Rhône-Alpes qu'il faut entretenir :** 93 357 km de routes, 141 000 km de réseau d'eau potable, 10 000 km de réseaux de transport d'énergie (RTE) dont 450 km de réseaux souterrains et 175 000 km de lignes électriques, 3 105 km de voies ferrées en service, 270 km de voies navigables, 243 tunnels routiers, 230 tunnels ferroviaires, 4 200 ponts ferroviaires, 963 ponts routiers, 120 barrages EDF, 4 centrales nucléaires et 14 réacteurs.
- **1 point de croissance gagné lorsque le système de transport est efficace et interconnecté :** la part du transport et de la logistique dans le prix d'un produit étant en moyenne de 10%, un gain de 10% dans la chaîne de transport d'une entreprise lui permet de gagner 1 point de croissance.

### Recul, en Rhône-Alpes, de la part du PIB consacrée à des capacités nouvelles et à l'entretien du patrimoine en équipements publics

- **Dégradation de la qualité de service des équipements publics :** eau, assainissement, routes (A47...), ouvrages d'art, voies ferrées (Bretigny-sur-Orge...), réseaux d'énergie...
- **Insuffisante desserte par le réseau haut débit** dans les zones de faible densité (fibre optique, internet...).



- **Besoins de mobilité insatisfaits :** Anneau des sciences (COL), A45, achèvement de l'A 51, désenclavement du Chablais, contournement de Grenoble...
- **Remise en cause de l'écotaxe** destinée à financer les infrastructures via l'AFITF.

Part de l'activité TP dans le PIB Rhône-Alpes

### Recul, en Rhône-Alpes, des grands projets d'équipements structurants de par les conclusions de la commission « mobilité 21 »

Sur la décennie 2020/2030 :

- **1 projet seulement sur 9 est retenu** dans le 1<sup>er</sup> scénario à moyens constants (8 à 10 MD€/10 ans) : nœud ferroviaire lyonnais (1,1 MD€).
- **2 projets supplémentaires seulement sur 11 sont retenus** dans le 2<sup>e</sup> scénario à « moyens renforcés » (28 à 30 MD€/10 ans) : A45 Lyon-Saint-Etienne (1,4 MD€) et une provision financière pour les premiers travaux du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (2 MD€) et du doublement de la LGV Lyon-Paris via Clermont-Ferrand (POCL).
- **Lyon-Turin :** le tunnel ferroviaire international a été exclu du champ de la réflexion de la commission « mobilité 21 » alors que les infrastructures d'accès (nœud ferroviaire lyonnais) ont été incluses.



*Les infrastructures apportent du développement économique, des implantations d'entreprises ainsi qu'on a pu le constater le long de l'A89. Il faut réaliser l'A45 et lancer l'appel d'offres : aujourd'hui les entreprises perdent 500 millions d'euros chaque année du fait de la congestion des accidents.*

André MOUNIER, président de la CCI de Saint-Etienne - Débat Lyon 18 avril 2013

*Nous avons des problèmes de circulation, il faut améliorer la qualité du trafic domicile/travail... lorsque nous vivons dans des villes avec un mur d'enceinte nous ne consacrons pas plus de 20 minutes à nous déplacer - à pied - aujourd'hui nous consacrons au déplacement 1h et plus.*

Marc FAVRE, maire de Valleiry - Débat Bellegarde 29 mai 2013



## PROPOSITION 4

### Les acteurs économiques et la Fédération appellent les pouvoirs publics à restaurer la part du PIB consacrée aux infrastructures à son niveau d'avant-crise

- **Porter à 2,6% la part du PIB régional affectée à la réalisation de capacités nouvelles et à l'entretien des capacités existantes**, contre 2,4% en 2009, pour restaurer et consolider l'attractivité des territoires ainsi que la compétitivité des entreprises et de l'économie Rhône-alpine.

« Le service public de l'eau et de l'assainissement est un enjeu important, un système autonome, un patrimoine peu visible de 85 milliards en France : il est constitué de stations d'épuration, de réservoirs, de réseaux. Ce patrimoine il faut le maintenir à niveau... une étude a montré un taux de renouvellement de 0,7% par an par les collectivités propriétaires soit 150 ans au rythme actuel alors qu'il faudrait 3 fois plus d'investissement pour des réseaux qui ont une durée de vie de l'ordre de 30 à 60 ans... Par ailleurs, 11% des stations d'épuration ont plus de 30 ans, elles sont « obsolètes ».

Xavier EUDES, Directeur des interventions et des actions de l'agence de l'eau RMC - Débat Bellegarde 29 mai 2013





# Orienter l'épargne locale vers l'investissement local

## DIAGNOSTIC

### Durcissement des conditions de financement des collectivités

- **Conditions d'accès au crédit** : elles se sont durcies pour les collectivités comme pour les entreprises compte tenu de la crise financière de 2008 devenue bancaire et des contraintes de Bâle III. Les nouveaux ratios imposent aux banques de disposer de davantage de liquidités et de fonds propres.
- **Désintérêt relatif des banques** pour le marché des collectivités locales qui affichent pourtant un besoin annuel de financement de l'ordre de 18 MD€ et disposent d'une signature sûre. L'une des raisons est l'absence de dépôts des collectivités auprès du réseau bancaire ; en effet, les collectivités ont l'obligation de déposer leurs fonds libres au trésor.
- **Besoin d'un financement de long terme** : de surcroît, en matière de travaux, le besoin de financement est essentiellement un besoin de prêts à long terme compte tenu du cycle de vie des infrastructures.

### Basculement d'un marché dominé par DEXIA à un marché à pluralité de financeurs

- **Faillite de DEXIA** : elle a révélé les risques de la prééminence d'un acteur bancaire sur le marché des collectivités locales (DEXIA pesait près de la moitié de ce marché). Sa défaillance a aussitôt bloqué le financement des collectivités. La présence de nombreux prêts toxiques dans les comptes des collectivités est un révélateur de la forte dépendance à cet opérateur.
- **Nouvelle banque des collectivités locales** : elle a pris forme le 23 janvier 2013 avec la création officielle de la Société de financement local (SFIL) qui refinance les prêts accordés grâce à des émissions de titres sur les marchés. Son capital est détenu à 75 % par l'État, à 20 % par la Caisse des dépôts et à 5 % par la Banque postale. Elle succède à Dexia.

• **Mobilisation de l'épargne et Agence France locale** : Les collectivités locales ont pris des initiatives, isolées ou groupées, visant à mobiliser l'épargne pour assurer le financement de leurs investissements via des emprunts obligataires. La région Rhône-Alpes a ainsi levé 120 M€ en 2012. Au bout du compte, l'Agence France locale a été créée en octobre 2013. Elle émettra des emprunts obligataires directement sur les marchés financiers afin de prêter aux collectivités adhérentes. « *L'agence permettra de réduire les coûts de financement des investissements des collectivités, par la valorisation de leur excellente solidité financière, en créant une émulation saine entre marchés bancaire et obligataire et ouvrira un accès pérenne des collectivités à la liquidité* » a souligné Olivier LANDEL, délégué général de L'ACUF.



*DEXIA est l'une des plus grandes faillites bancaires, les ratios prudentiels sont désormais très contraignants sur les liquidités aussi il est devenu difficile de prêter sur le long terme... la CDC assure le financement à long terme des collectivités parce qu'il n'y pas d'acteurs bancaires sur ce terrain.*



Claude BLANCHET, Directeur régional Rhône-Alpes de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Débat Lyon 18 avril 2013



## Partenariat entre la profession et les établissements bancaires

- **Favoriser le développement d'une pluralité de solutions et d'acteurs sur le marché des collectivités locales** : le principal besoin de financement des collectivités est celui des infrastructures. Une émulation entre les acteurs bancaires doit être entretenue pour favoriser l'apport des meilleures solutions bancaires au meilleur coût pour les collectivités. A cet effet, la variété de ces solutions et produits financiers doit être mieux connue des collectivités. Parallèlement, des initiatives doivent être prises pour renforcer l'attractivité de ce marché auprès des acteurs bancaires notamment en rendant possible le dépôt des fonds libres des collectivités auprès d'eux.

# PROPOSITION 5

- **Développer des partenariats entre la Fédération et les acteurs bancaires du territoire** :

la profession souhaite apporter, comme elle le fait déjà auprès des

collectivités, son expertise des enjeux de l'aménagement du territoire aux acteurs bancaires susceptibles de fournir des solutions de financement des projets d'équipements publics. L'un des enjeux est d'orienter l'épargne locale vers l'investissement local. La Fédération propose, dans le cadre de partenariats qu'elle appelle de ses vœux, de mettre des représentants à la disposition de la gouvernance des établissements partenaires.





# Innovier en renforçant la transversalité des projets et la coopération des acteurs : réunir les technologies dispersées

## DIAGNOSTIC

• **Pôles de compétitivité et clusters structurés et développés** en Rhône-Alpes selon une logique verticale de filière (cluster « lumière », INDURA / Infrastructures, LUTB / Transport et Mobility Systems, AXELERA / Chimie – Environnement, TECHTE-RA / Textile technique, Viameca / Système mécanique, TENERDIS / Energie, PIC / Bâtiment...).

**Conséquence** : la définition de leur stratégie est très orientée par les acteurs les plus proches du marché du secteur. Les applications transversales techniques ou technologiques vers d'autres filières sont souvent négligées.

• **Manque de visibilité sur les innovations** des différentes filières citées susceptibles de contribuer à l'émergence de produits ou services à valeur ajoutée dans notre filière.

• **Les travaux publics** insuffisamment perçus comme une industrie force de proposition et de solutions en réponse à la demande sociétale : la mobilité, l'usage de l'espace (souterrain), les grids énergies ou les trames bleues restent des concepts développés sans prise en compte de la dimension et des capacités d'innovation des acteurs des travaux publics et plus particulièrement sur deux champs spécifiques. Rhône-Alpes dispose d'un très important potentiel de recherche et de construction dans le domaine des travaux urbains notamment dans deux domaines spécifiques : celui des nouvelles formes urbaines de la ville durable et celui des travaux de génie civil ouvrages de transport et de distribution de l'énergie, infrastructures de liaison et de montagne et ouvrages ou modes constructifs visant à la prévention des risques naturels et technologiques.

## Durabilité et acceptabilité des ouvrages

- **Sécurité** optimale et permanente des usagers face aux risques naturels et entropiques (crues, glissements de terrain, éboulements, avalanches, érosion, vent violent, risques industriels, SEVESO, accidents de trafic...).
- **Résistance des ouvrages** aux sollicitations extrêmes.
- **Techniques de réparation** « douce » réduisant l'indisponibilité des ouvrages.
- **Ouvrages** nécessitant peu d'entretien.
- **Prise en compte** des préoccupations environnementales.

## Nouvelles formes urbaines

• **Mobilité, inter-modalité et zone de vie** : les villes se déclinent en quartiers fonctionnels où les modes de déplacement (« doux », « apaisé », dense...) et les usages sont de plus en plus variés. A l'instar des constructeurs automobiles, l'infrastructure doit s'adapter et se diversifier (routes intelligentes, énergétiques...) en intégrant de nouveaux usages.

• **Gestion de l'eau** : ses usages sont multiples. Elle peut l'être dans une optique d'économie d'énergie, de « trame bleu », de lutte contre les îlots de chaleur, de réseaux de chaleur, d'agent de la biodiversité, d'humidification de l'air et des sols, de purification...

• **Concept de « ville intelligente »** porté par le Grand Lyon : son intérêt est marqué pour des solutions tournées vers les usagers dans des domaines où l'infrastructure doit jouer son rôle : transport de personnes automatisé électrique et réseaux d'information en temps réel (déplacements urbains...).

• **Solutions d'aménagement de l'espace public** : la rareté de l'espace disponible impose de rechercher de nouvelles solutions.



*Il nous faut préparer le rebond par l'innovation.*



Jean-Louis GAGNAIRE, député de la Loire, vice-président du conseil régional Rhône-Alpes - Débat Lyon 18 avril 2013



## PROPOSITION 6

**Positionner, en Rhône-Alpes, la filière des travaux publics et du génie civil via INDURA en contributeur de premier ordre, dans le cadre notamment de la métropolisation, sur les enjeux**

- **nouvelles** formes urbaines de la ville durable,
- **durabilité** et acceptabilité des ouvrages terrestres et énergétiques, des zones urbaines aux zones extrêmes.

**Placer le secteur des travaux publics sur un pied partenarial dans ses relations avec les autres secteurs d'activité contributeurs aux solutions à rechercher (comme par exemple celui de la mobilité) et valoriser les technologies maîtrisées en Rhône-Alpes via INDURA :**

- **Ville durable** : infrastructures, matériaux intelligents restituant l'énergie, géothermie, travaux souterrains, modes constructifs...
- **Durabilité des ouvrages** : nouveaux matériaux (ciment « bactérien »...), outil prédictif (simulateur de vieillissement des ouvrages), biotechnologies...

**Développer des solutions répondant :**

- **aux fonctionnalités** attendues par la ville durable en particulier dans le domaine de la mobilité, l'accessibilité, la fertilité des chantiers, la connectivité / communication, l'énergie et la micro-énergie, la réduction des effets des îlots de chaleurs, la biodiversité...,
- et à **l'exigence de durabilité** et d'acceptabilité des ouvrages faces aux risques naturels ou technologiques.

**En nouant des partenariats ad hoc entre la Fédération, INDURA et les pôles de compétitivité/clusters disposant**

**des briques technologiques complémentaires**

{ CEA Tech (capteurs), VIAMECA (robotique, drones), LUTB (mobilité), AXELERA (chimie – biologie et environnement), TECHTERA (géotextile), ADVANCITY (ville de demain)... }

**pour renforcer les synergies en rassemblant les compétences dispersées.**

**INDURA**  
Infrastructures Durables Rhône-Alpes





# COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

P.34 Lever les freins : simplifier, faciliter l'activité,  
l'emploi et réduire l'empreinte écologique



P.36 Mieux acheter en privilégiant la valeur technique  
des offres et la durabilité



P.38 Développer l'innovation, produits et procédés





# Lever les freins : simplifier, faciliter l'activité, l'emploi et réduire l'empreinte écologique

**Une complexité normative qui entrave l'esprit d'entreprise et coûte 60 MD€/an - plus de 3% du PIB - à notre compétitivité :** multiplication des normes notamment dans le domaine de la construction, lois toujours plus nombreuses et à plusieurs vitesses suivant les tailles d'entreprises en particulier dans le domaine social (suppression des avantages TEPA : déduction de cotisations patronales maintenue pour les entreprises jusqu'à 20 salariés et supprimée pour les entreprises de plus de 20...), réglementation envahissante, tatillonne et contraignante dans le quotidien de l'entreprise, poids des charges et d'une fiscalité devenue imprévisible, les freins à l'esprit d'entreprise sont très nombreux. Ils pénalisent la compétitivité de notre économie. Le coût de la complexité normative a été chiffré en 2008, dans le rapport pour la libération de la croissance française, à 60 MD€. Le gouvernement semble en avoir pris conscience en annonçant le lancement d'un programme de simplification qui fait l'objet d'un projet de loi présenté en conseil des ministres le 4 septembre 2013. **Les travaux publics n'échappent pas à ces lourdeurs et à ces freins :** les conditions de l'activité se sont durcies. Citons, à côté des règles applicables à toutes les entreprises, celles spécifiques au métier : la gestion contractuelle des chantiers qui a vu sa complexité s'accroître, les procédures et formalités en matière environnementale, les délais entre la décision de lancer un projet et sa réalisation ont été multipliés (loi sur l'eau, l'air, l'archéologie...). **3 propositions de simplification aux pouvoirs publics locaux :** la Fédération propose de lancer 3 mesures de simplification de la vie de l'entreprise pour faciliter l'activité, l'emploi et réduire l'empreinte écologique : elles concernent l'approvisionnement par transport routier des chantiers urbains, le recyclage des déblais en place et les clauses sociales.

## DIAGNOSTIC

### Faciliter l'approvisionnement par transport routier des chantiers urbains

- **Difficultés d'approvisionnement par transport routier des chantiers de travaux publics urbains :** les camions approvisionnant les chantiers, lorsqu'ils empruntent la voie publique, sont soumis aux règles ordinaires de circulation. Ces transports, en zone urbaine, subissent une forte densité de circulation qui pénalise les conditions de réalisation des chantiers en particulier en prolongeant la durée d'occupation de l'espace public, la durée d'exécution des travaux, la durée de la gêne occasionnée et en augmentant l'aléa quant au respect des délais.
- **Engorgement :** l'engorgement pénalise les entreprises de travaux mais également l'ensemble des usagers de la voie publique. De surcroît, il génère une consommation d'énergie supplémentaire, accroît les émissions CO<sub>2</sub> augmentant l'empreinte écologique.
- **Exemple Grenoblois :** les matériaux transitent principalement entre Grenoble et la Plaine de la Bièvre, à proximité de l'aéroport de Grenoble St Geoirs, à environ 40 Kms. Aujourd'hui en dépit de la proximité des sites le nombre de rotations par camion ne peut être augmenté compte tenu de l'engorgement.

### Faciliter le recyclage des déblais en place

- **280 MT de « déchets » dont 98% sont inertes (terre...)** proviennent chaque année de l'activité des travaux publics. La seule ouverture de tranchées pour construire, réhabiliter ou maintenir des réseaux secs ou humides produit chaque année 100 MT de déblais (terres propres, déconstruction de chaussées et trottoirs...). Parallèlement, les besoins de granulats pour les travaux publics sont annuellement de l'ordre de 260 MT.
- **Objectif de recyclage des « déchets » de chantier de 70% :** nous sommes encore éloignés de cet objectif fixé à l'horizon 2020 par directive européenne. Aujourd'hui, si les 2/3 sont valorisés, seulement 15%, selon le commissariat général au développement durable, sont recyclés.

- **Maturité des techniques de recyclage des déblais :** pourtant l'état des techniques rend les procédés de recyclage possibles et économiquement intéressants, en particulier le traitement in situ des déblais à la chaux. Ce traitement améliore les propriétés géotechniques (portance, résistance notamment au gel...) des déblais et leur comportement au compactage.
- **Equipements de recyclage diversifiés et mobiles :** par ailleurs les équipements se sont diversifiés sous la forme d'unités fixes, mobiles, silos de chaux, godets cribleurs montés sur pelle et chargeur...

### Favoriser des clauses sociales pour des emplois durables

- **Rôles d'intégrateur, de formateur et d'ascenseur social des métiers des travaux publics :** les entreprises de travaux publics sont engagées, de longue date, dans des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi. Le compagnonnage, l'intégration et la transmission sont une tradition bien ancrée.
- **Etat de crise et multiplication de clauses d'insertion disparates :** face à la crise et à la montée du chômage, les collectivités maîtres d'ouvrage sont de plus en plus nombreuses à imposer des clauses sociales dans les marchés publics. Leurs modalités disparates rendent difficile, dans les entreprises, une gestion anticipée de l'insertion. Dans le même temps, le niveau de l'activité des travaux publics tend à se tasser et menace la pérennité des effectifs permanents.
- **Efficacité très relative des clauses d'insertion :** elles jouent au coup par coup et ne sont pas aujourd'hui conçues pour s'inscrire dans la durée. Elles favorisent en l'état le développement d'une main d'œuvre faiblement qualifiée pour des emplois insuffisamment durables.



*Souvent la complexité technique est très forte : concomitance des travaux de réseaux secs, de réseaux d'eau et de travaux de voirie. Dans les chartes qualité c'est un des points de vigilance sur lequel on invite la maîtrise d'ouvrage à être attentive : identifier très en amont les convergences de chantiers et organiser leur planification. Il y a des marges de progrès, il faut que les collectivités en prennent pleinement conscience.*

Xavier EUDES, Directeur des interventions et des actions de l'agence de l'eau RMC - Débat Bellegarde 29 mai 2013

*Aucun n'est prêt dans cette assemblée à arrêter le futur... mais il est pourtant de plus en plus difficile de travailler et d'entreprendre : accumulation de normes, de « paperasse », on nous annonce un choc de simplification... on a besoin de réactivité, de rapidité, il faut desserrer l'étau administratif.*

Eric VODINH, PDG de Guelpa TP - Débat Bellegarde 29 mai 2013



# PROPOSITION

## 7

### Faciliter l'approvisionnement par transport routier des chantiers urbains

#### Faciliter l'approvisionnement des chantiers urbains

- **Accorder une dérogation autorisant exceptionnellement les camions approvisionnant les chantiers de travaux publics urbains à utiliser les couloirs de bus** : bien entendu, la priorité resterait au transport public de personnes en cas de conflit d'usage.

#### Bénéfices attendus

- **Près de 80 passages de camions en moins** : on estime aujourd'hui que sur un chantier de 10 000 tonnes de matériaux, qui nécessite l'emploi de 10 camions de 27 tonnes et 4 rotations/jour, il faut près de 10 jours pour approvisionner. Autoriser l'utilisation des couloirs bus permettrait d'augmenter le nombre de rotations et d'assurer l'approvisionnement en 8 jours : cela se traduirait par près de 80 passages de camions en moins dans l'agglomération et ses abords.
- **Amélioration de la sécurité** : rassembler les véhicules à grand gabarit (bus et camions) sur une même voie peut contribuer à améliorer la sécurité en particulier en zone urbaine dense.
- **Contribution à la réduction de l'empreinte écologique** : la proposition de la profession contribuerait au désengorgement des routes, rues et autres voies de circulation et à la réduction des émissions de particules et de CO<sup>2</sup>, notamment parce que les camions ne procéderaient pas à des accélérations et des décélérations répétées après des stations prolongées au ralenti.

### Faciliter le recyclage des déblais en place

#### Faciliter le recyclage des déblais en place

- **La profession appelle la maîtrise d'ouvrage publique à favoriser et faciliter davantage le recyclage des déblais en place**. A cet effet, il convient, d'une part, que les dossiers de consultation soient ouverts à ce type de variante via le règlement de consultation et le cahier des clauses techniques particulières, d'autre part, de faciliter et sécuriser le dépôt sur site des machines et outillages portatifs utilisés pour le retraitement et le recyclage.

#### Bénéfices attendus

- **Réduction des « déchets » de chantier** : le déblai, dès lors qu'il est traité, n'est pas un déchet mais un sous-produit de chantier. Son recyclage favorise une économie circulaire dans les métiers des travaux publics. Il pourrait à terme contribuer à atteindre l'objectif d'une valorisation de 100% des

matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers à l'horizon 2020 (convention nationale volontaire du 25 mars 2009).

- **Réduction de la consommation de ressources naturelles** en réemployant les déblais recyclés en

remblais sur les chantiers où ils ont été excavés.

- **Réduction des nuisances** en limitant la circulation de camions transportant des déblais-remblais et par voie de conséquence les émissions de CO<sup>2</sup> et de particules.

- **Réduction de l'empreinte écologique des chantiers** en traitant les déblais à la chaux on évite l'émission de 40 kg d'équivalent CO<sup>2</sup> par tonne de déblai recyclé.

### Favoriser des clauses sociales pour des emplois durables

#### Introduire de la flexibilité et inscrire l'insertion et les clauses sociales dans la durée et un parcours qualifiant ou diplômant pour des emplois durables

- **Mettre en œuvre les clauses d'insertion en tant que condition d'exécution** du marché dans les termes de l'article 14 du code des marchés publics. Le critère social, comme critère de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, doit être écarté car sans lien avec l'objet du marché.

- **Prendre en compte les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage** sur leur durée effective en tant que condition d'exécution d'une obligation d'insertion.

- **Mutualiser les heures d'insertion** effectuées par une même personne, sur plusieurs marchés, même si les maîtres d'ouvrage sont différents, pour lui permettre l'acquisition de compétences dans la durée, dans le cadre d'un parcours qualifiant ou diplômant.

- **Définir des conditions d'exécution réalistes** : le taux d'insertion doit se calculer en pourcentage des heures travaillées et non pas en pourcentage du montant du marché. La profession propose de retenir un volume d'heures d'insertion égal à 5% du nombre d'heures travaillées du marché.

#### Bénéfices attendus

- **Amélioration de l'insertion, de la qualification et développement d'emplois durables** : une insertion inscrite dans la durée favorise l'acquisition de compétences et stabilise dans l'emploi.

- **Renforcement de l'adhésion des entreprises aux clauses sociales** : les entreprises formatrices n'auront pas à choisir entre embaucher sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou bien satisfaire à une clause d'insertion.



# Mieux acheter en privilégiant la valeur technique des offres et la durabilité

## DIAGNOSTIC

**Un contexte de raréfaction de l'argent public, de difficulté à faire valoir la qualité, de tassement de l'activité et de durcissement de la concurrence**

- **Contexte de raréfaction** des ressources financières publiques, de tassement de la commande, de durcissement de la concurrence, de baisse des prix et d'émergence d'offres anormalement basses
- **Difficulté des maîtres d'ouvrage à faire prévaloir le « mieux-disant »** à l'occasion de la dévolution des marchés
- **Hétérogénéité de la qualité de la maîtrise d'œuvre** et de son aptitude à apprécier la qualité des offres présentées par les entreprises de travaux
- **Insuffisante ouverture des marchés publics aux variantes** (éco-variantes, recyclage en place...)
- **Menaces sur la capacité des entreprises à se différencier par la qualité** de leurs offres et, au bout du compte, sur la qualité même des ouvrages réalisés
- **Impact de la non-qualité ou des choix « low-cost »** (matériaux mis en œuvre...) sur la durée de vie des ouvrages et le niveau de service (ouvrages d'art, canalisations...).



Dans le domaine des canalisations et le contexte « d'une conjoncture économique dégradée, d'un ralentissement de l'activité, d'une diminution du niveau de service, on gère au plus juste... il y a un effet historique : dans les années 50 on a construit pour 50 ans, dans les années 70 on a construit, avec la 1<sup>re</sup> crise pétrolière, pour 30 à 40 ans, dans les années 80 on a construit pour 20 ans avec de nouveaux matériaux plus « légers »...



Xavier EUDES, Directeur des interventions et des actions de l'agence de l'eau RMC - Débat Bellegarde 29 mai 2013



## Mieux acheter, rationaliser, en privilégiant la valeur technique et la durabilité des ouvrages

# PROPOSITION 8

proposition à pouvoir répondre au cahier des charges et témoignera de la capacité des entreprises candidates à satisfaire le besoin exprimé.

- **La profession appelle les maîtres d'ouvrage, sur l'ensemble du territoire de Rhône-Alpes, à rationaliser leurs achats** : rationaliser c'est mieux acheter, améliorer l'efficacité de la commande publique en privilégiant l'offre économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire le meilleur rapport qualité/prix : cette approche est la meilleure garantie du prolongement de la durée de vie des ouvrages, de la réduction des coûts d'entretien et finalement du moindre coût pour la collectivité. De ce point de vue, il est désormais indispensable de raisonner en coût global. La Fédération pour concrétiser cette proposition a choisi d'agir selon deux axes : mutualiser et généraliser les bonnes pratiques d'achat des maîtres d'ouvrage et conforter et valoriser la maîtrise d'œuvre.

- **Mutualiser et généraliser les bonnes pratiques d'achat des maîtres d'ouvrage** : la Fédération régionale, en liaison avec les Fédérations départementales, s'engage à soutenir et inciter au développement de bonnes pratiques d'achat des maîtres d'ouvrage. Lors du choix, le critère « valeur technique » doit devenir prépondérant. D'ores et déjà, des conventions ont été signées avec les pouvoirs publics en Drôme-Ardèche et dans le Rhône. La Fédération régionale s'engage à ce que ces initiatives soient généralisées à l'ensemble de la région Rhône-Alpes et qu'une boîte à outils soit proposée aux clients publics. Imposer dans les marchés un cadre de mémoire technique : c'est l'une des clés pour rendre possible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Sans mémoire technique, impossible pour les entreprises de caractériser la qualité de leur offre et de se différencier, impossible aussi pour les maîtres d'ouvrage de les comparer et de porter une appréciation rationnelle (références, moyens techniques et humains, variantes...) sur les propositions. La Fédération demande que les maîtres d'ouvrage exigent la production d'un mémoire technique selon une matrice-type via le règlement de consultation et les pièces constitutives du marché (CCAP...). Dans ce cadre, les entreprises s'exprimeront librement selon les caractéristiques qui leur sont propres. Le mémoire mettra ainsi en évidence la qualité technique de l'offre, l'aptitude de cette

- **Conforter et valoriser la maîtrise d'œuvre** : dans le domaine des travaux publics, la maîtrise d'œuvre joue un rôle clé dans la définition des besoins de la collectivité, la préparation des consultations et, au bout du compte, dans le choix de l'offre la plus avantageuse. Parallèlement à une exigence accrue à l'égard des compétiteurs aux marchés publics et à l'ouverture élargie aux variantes, les maîtres d'ouvrage – en particulier de taille petite ou moyenne – doivent être accompagnés par une maîtrise d'œuvre qualifiée. Elle doit être capable de repérer les offres anormalement basses, afin qu'elles puissent être écartées conformément à l'article 55 du code des marchés publics puis d'identifier et retenir l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix. La Fédération souhaite renforcer ses liens avec la maîtrise d'œuvre et conforter le triptyque : maître d'ouvrage – maîtrise d'œuvre – entreprise(s) pour rationaliser l'achat public.





# Développer l'innovation, produits et procédés

## DIAGNOSTIC

### Trop peu d'innovation, une maîtrise d'œuvre hétérogène, des maîtres d'ouvrage qui hésitent à lancer des projets innovants en dépit d'un très important potentiel industriel et de recherche en Rhône-Alpes

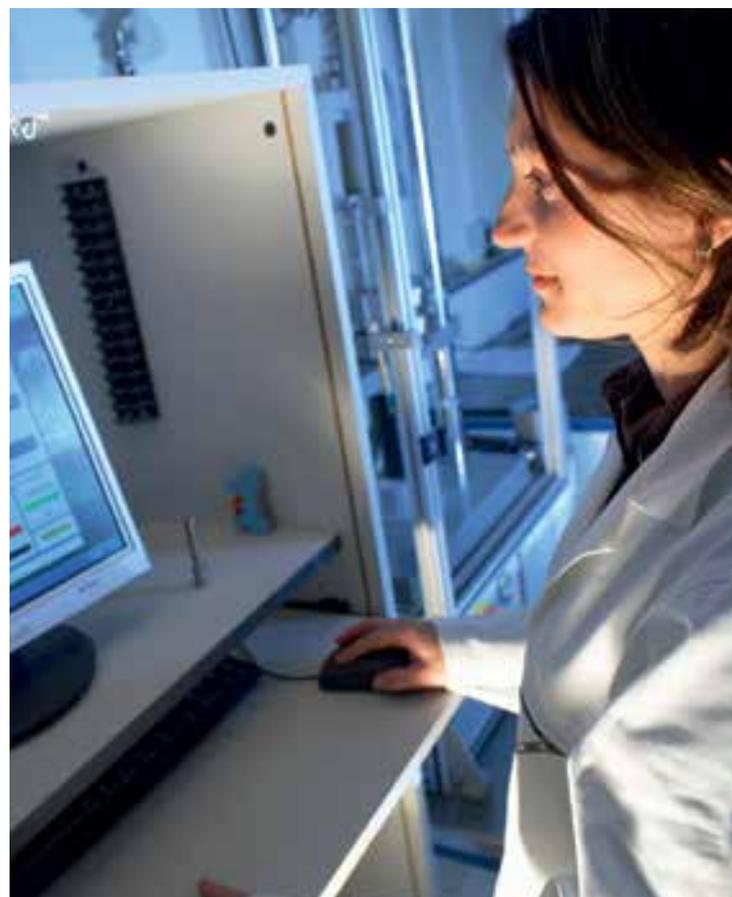
- **Aujourd'hui, faible usage par les pouvoirs adjudicateurs des rares ouvertures en matière d'innovation** : ils recourent peu aux dispositions du code des marchés publics permettant de confier un marché d'innovation à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques [ article 35-II-8°- charte innovation SETRA qui a la charge de la validation de l'expérimentation... ].
- **Des règles ordinaires du code des marchés publics qui entravent le développement des variantes** : le code pose leur interdiction par défaut sauf dans le cas des MAPA.
- **Annonce du Ministre du redressement productif le 5 novembre 2013 de développer le soutien aux entreprises innovantes** : le gouvernement propose de transposer dès 2014 le « partenariat d'innovation », prévu par la prochaine directive européenne sur les marchés publics. Ce dispositif devrait donner « la possibilité de lier un achat à une expérimentation in vivo et in situ pour permettre aux collectivités territoriales de stimuler l'innovation par des expérimentations « grandeur nature » ».
- **En général, difficultés et expertise insuffisante des maîtres d'ouvrage** pour apprécier les innovations qui pourraient être proposées par les entreprises de travaux.
- **Insuffisante prise en compte des enjeux de l'innovation** dans le domaine des infrastructures par les entreprises de travaux de Rhône-Alpes.
- **Faiblesse des budgets consacrés à l'innovation** dans les entreprises de travaux en France. Selon l'INSEE, les dépenses intérieures de recherche-développement (2010) en France étaient par branche d'activité de : 88 M€ (165 M€ à l'échelle du secteur) dans la construction, 1 496 M€ dans la chimie, 3 222 M€ dans le domaine pharmaceutique, 4 215 M€ dans l'automobile.
- **L'innovation est plus présente dans les procédés de fabrication des matériaux** de construction que dans les procédés de mise en œuvre.
- **Très important potentiel pluridisciplinaire en Rhône-Alpes de laboratoires (plus de 20 centres) et d'entreprises (plus 1 163, 36 578 salariés et près de 5 MD€ d'activité)** dans le domaine des travaux publics.
- **Potentiel d'activité à l'export** si l'on développe un éco-système régional d'entreprises proposant des modes constructifs ou produits innovants. De surcroît, on observe une insuffisante valorisation de la propriété intellectuelle.
- **Aujourd'hui INDURA (Infrastructures Durables Rhône-Alpes) a principalement une mission de soutien** à l'émergence des idées innovantes et au développement des projets selon deux modes complémentaires : l'aide aux membres porteurs d'une idée et la mobilisation des membres autour de thématiques de recherche. Il en ressort des projets de recherche-développement portés par une ou des entreprises en liaison avec un ou des centres de recherche.



*Dans le cadre du tunnel ferroviaire international Lyon-Turin, le chantier de Suze est un formidable défi technique et scientifique : il faut qu'il soit une expérience unique d'innover et de former des techniciens de très haut niveau à l'échelle mondiale avec l'école polytechnique... nous avons 2 ans devant nous.*



Mario VIRANO, président de la conférence intergouvernementale Franco-italienne Lyon-Turin – Débat Chambéry 26 avril 2013



**Favoriser le développement de l'innovation en suscitant la confiance des maîtres d'ouvrage autour de techniques ou de produits nouveaux.**

La Fédération propose à cet effet de :

- **Mettre en place une Autorité scientifique**, dont INDURA serait le cœur, présentant les caractéristiques suivantes :
  - Tiers à l'égard des entreprises et des maîtres d'ouvrage,
  - Construite autour de la notion de « conseil scientifique » indépendant,
  - Susceptible d'émettre un avis d'expert technique critique sur les projets innovants projetés par les maîtres d'ouvrage et apporter, après analyse, le cas échéant, sa « caution » scientifique.
  - Susceptible de collaborer en amont des appels à projets avec les maîtres d'ouvrage pour pointer les pistes d'innovation en hiérarchisant les priorités (solution de base et variantes).
  - Ce dispositif n'aurait pas de vocation assurantielle.

**Bénéfices attendus**

- **Faciliter le développement de l'innovation en maîtrisant et en partageant collectivement les risques des techniques ou produits nouveaux.** Dans les travaux publics, l'innovation ne peut pas se limiter aux études en laboratoire. Elle a besoin d'expérimentations en vraie grandeur qui permettent notamment de confirmer les choix en matière de fabrication des matériaux, de mise en œuvre et d'évaluer la tenue de l'ouvrage dans le temps.
- **Développer, face aux attentes sociétales, le potentiel créatif, de recherche et de proposition de solutions innovantes des entreprises de travaux.** Elles seront ainsi en capacité de répondre aux besoins exprimés par les maîtres d'ouvrage publics dans le domaine notamment du développement durable impliquant davantage de sobriété dans la consommation d'énergie, d'espace et de matières premières, comme dans les enjeux de la mobilité ou des nouvelles formes urbaines.
- **Accroître la capacité d'export des entreprises de travaux publics de Rhône-Alpes**, gagner de nouveaux marchés où leur capacité d'innovation leur permettra de faire la différence et contribuer à la balance commerciale et à l'emploi.



Livre Blanc réalisé par la Fédération Régionale des Travaux Publics Rhône-Alpes  
avec le concours du cabinet BEAL Consultant SARL : 10, rue de l'Eternité - 69008 Lyon - SIREN 512 346 651 RCS LYON.

Crédit photos : Alexis CHEZIERE / Pierre FLEURY-agence COM'AIR / Alain PRAT-ACP Photos / Jean-Claude TABERNIER / Patrick URIOS-Balloïde Photos /  
Photothèque Colas / Boisset / Pascal Tournaire Médiathèque EDF / Actophoto / Razel DR / Escoffier / SADE / Rampa Energie.

*Création & impression : [www.unigrahic.fr](http://www.unigrahic.fr)*





LES ENTREPRISES  
**des TRAVAUX  
PUBLICS**  
ON N'ARRÊTE PAS LE FUTUR

**Fédération Régionale  
des Travaux Publics Rhône-Alpes**  
23, avenue Condorcet - 69100 Villeurbanne  
Tél. 04 37 47 39 75 - Fax 04 78 17 75 64  
accueil@frtpra.fr  
www.frtprhonealpes.fr